



PROFIL DE POSTE

DIRECTION	SERVICES TECHNIQUES
SERVICE	BATIMENT
INTITULE DU POSTE	Responsable du service bâtiment
CADRE D'EMPLOIS	Ingénieur

DEFINITION DU POSTE*

I - RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

Responsable Hiérarchique : DGAST

II - DESCRIPTIF DE LA FONCTION

a) Mission globale

Propose et met en œuvre les programmes de travaux sur les bâtiments communaux, veille au maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti de la collectivité. Organise et coordonne aux plans technique, administratif et financier l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délais et de coûts

b) Principales tâches

- Mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine bâti
- Montage, planification, coordination d'opérations de construction et d'entretien Des bâtiments
- Coordination et encadrement du service
- Gestion et suivi des prestataires
- Supervision de projets et représentation du maître d'ouvrage
- Coordination et pilotage de projets
- Contrôle et coordonne les règles de sécurité dans les bâtiments
- Rédaction de marchés publics de travaux,
- Supervision des d'études techniques
- Sécurité des bâtiments (ERP), participation aux commissions de sécurité et d'accessibilité
- Gestion des relations avec les autres services de la ville
- Gestion des relations avec les usagers

III - SERVICE D'AFFECTATION ET HORAIRES DE TRAVAIL

Affectation : Centre Technique Municipal

Rattaché directement à la DST

Horaires :

Du lundi au jeudi, de 8h00 - 12h30 & 13h30 - 16h30

Le vendredi, de 8h00 - 12h30 & 13h30 - 16h00

Conditions d'exercice :

- Travaille en bureau et sur le terrain
- Déplacements fréquents sur les équipements de la ville
- Horaires réguliers, possibilité d'amplitude variable en fonction des obligations du service public
- Disponibilité et réactivité

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

a) Savoir-Faire

- Conduire une analyse des besoins de la collectivité en matière de construction et d'entretien
- Proposer une programmation pluriannuelle
- Porter un diagnostic sur le patrimoine bâti de la collectivité
- Établir et chiffrer un préprogramme d'opération
- Définir et négocier les missions et objectifs prioritaires
- Arbitrer et opérer des choix techniques adaptés dans le cadre de la création et de la gestion de bâtiments
- Développer et conduire des projets inter et intra services
- Animer la dynamique du projet
- Choisir des options techniques à mettre en œuvre
- Négocier avec les entreprises
- Organiser un chantier (planification, décomposition en tâches, diffusion des informations, etc.)
- Contrôler les ratios qualité/coûts/délais
- Apprécier la conformité des réalisations au regard du cahier des charges
- Mesurer l'impact de la réalisation au plan technique
- Informer les différents responsables des contraintes techniques inhérentes à certains choix
- Intégrer dans ses analyses les problématiques des différents services spécialisés
- Planifier les étapes du projet
- Communiquer sur les enjeux et les finalités d'un projet ou d'une opération
- Mobiliser les compétences autour du projet
- Animer des groupes de production
- Faire respecter l'application des normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels
- Assurer une veille juridique et réglementaire
- Appliquer la réglementation propre au bâtiment
- Développer un dispositif de contrôle hygiène et sécurité
- Développer des dispositifs d'évaluation et de contrôle de la qualité des services rendus
- Participer aux commissions de sécurité
- Préparer et passer des marchés publics de travaux, de services (maîtrise d'œuvre notamment)
- Identifier et sélectionner les prestataires
- Assurer le suivi administratif et financier du projet

b) Savoirs

- Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques du secteur
- Cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités et établissements publics
- Préservation et valorisation des patrimoines
- Techniques et outils de planification

- Outils de pilotage opérationnel des activités
- Méthodes et outils d'analyse des coûts
- Politiques publiques et cadre réglementaire de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
- Techniques d'ingénierie du bâtiment et de projet
- Règles de la maîtrise d'ouvrage public
- Procédures d'appel d'offre et d'achat public
- Principes du droit de la construction
- Méthodes et outils du management par projets et objectifs
- Techniques et outils d'organisation de l'activité
- Techniques de médiation et résolution de conflits
- Assurances des constructeurs (RC, DO, TRC, etc.)
- Réglementations hygiène/sécurité et formation, coordination SPS
- Réglementation de sécurité et d'accessibilité dans les établissements recevant du public
- Code des marchés publics, des modes de gestion et des règles de la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP, etc.)

c) *Autonomie et responsabilités*

- Autonomie dans l'organisation du travail
- Responsabilité en matière de sécurité des bâtiments existants
- Garant de la bonne réalisation des travaux et de la préservation du patrimoine bâti de la collectivité
- Force de proposition auprès de la Direction des Services Techniques
- Autodéfinition des missions en cohérence avec les orientations générales et après validation des instances délibérantes ; évaluation par le supérieur hiérarchique

d) *Relations fonctionnelles*

- Échanges avec les prestataires extérieurs et avec les partenaires de la ville
- Relations fréquentes avec les services de la ville
- Relations directes avec les usagers
- Relations fréquentes avec les entreprises, concessionnaires, institutions
- Encadrement d'équipes : organisation, coordination, évaluation
- Relations avec les services déconcentrés de l'Etat, l'ABF, l'ACMH, les services archéologiques, les services des autres collectivités du même territoire, SDIS, etc.

e) *Moyens techniques*

- Outils bureautique
- Logiciels informatiques
- Véhicule de service remisé au CTM
- Téléphone portable

f) Caractéristiques particulières

- Représente la collectivité lors de réunions, conseils, visites techniques
- Devoir de réserve
- Confidentialité, discrétion
- Disponibilité en fonction des nécessités du service
- Réactivité et esprit d'initiative

** Ce profil de poste a une valeur indicative. Il est susceptible d'évoluer en fonction des nécessités de service dans le respect des missions du cadre d'emploi définies par le statut.*

AVIS DU CHEF DE SERVICE

**AVIS DU DIRECTEUR GENERAL
DES SERVICES**

DECISION DE M. LE MAIRE

SIGNATURE DE L'AGENT